

Nevers,
Le 02 Juin 2012

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2012

En date du vingt-six mai deux mille douze, à onze heures, l'assemblée générale s'est réunie à Moulins (03), salle n°3 du Colisée, Cours Anatole France, sur convocation de Jean-François GUERBERT en date du dix avril deux mille douze.

Présents à cette assemblée : Benoit MARIUS, Pierre CHEVALIER, Alexandre RAMRAMI, Jean-François GUERBERT, Anaïs TRINCHERO.

Excusés avec pouvoir : Laurent NOEL, Christophe MATHE.

Excusé : Loïc VIENNE

L'assemblée est présidée par M. Jean-François GUERBERT, en qualité de membre du bureau et président jusqu'à cette date.

Rappel de l'ordre du jour de la présente réunion :

- Rapport moral du président
- Election du Conseil d'administration et des membres du bureau
- Rapport financier du trésorier
- Rapport des vice-présidents des commissions de travail
- Refonte du règlement intérieur
- Programme d'action pour 2013
- Questions diverses

L'Assemblée (Jean-François GUERBERT), donne ensuite lecture des différents rapports et ouvre les débats. Un échange de vue intervient. Plus personne ne désirant prendre la parole, le président ouvre le scrutin des résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

Après rappel de la situation administrative des membres du bureau, Monsieur le Président Jean-François GUERBERT, rappelle que tous les sièges sont à pourvoir.
Il est procédé à l'élection du conseil des administrateurs.

Sont élus au conseil d'administration :

- *M. Benoît MARIUS, né le 29 décembre 1984, à MOULINS (Allier) demeurant, 29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS. Ayant pour profession celle d'analyste programmeur.*
- *Mlle. Anaïs TRINCHERO, née le 08 Octobre 1987, à Courcouronnes (Essonne) demeurant, 11 rue de la Motte Clos de la Motte, résidence « les Bruyères » 58000 NEVERS. Ayant pour activité celle d'étudiante.*
- *M. Loïc VIENNE, né le 05 Novembre 1981, à LE QUESNOY (Nord), demeurant 26 route de Valenciennes 59530 LE QUESNOY. Ayant pour profession celle de vendeur en épicerie.*
- *M. Alexandre RAMRAMI, né le 01 Décembre 1990, à RABAT (Maroc), demeurant 8 rond-point du Vermandois 77176 SAVIGNY LE TEMPLE. Ayant pour activité celle d'étudiant.*
- *M. Pierre CHEVALIER, né le 06 Mai 1978 à POISSY (Yvelines), demeurant 35 Grande rue 91840 SOISY SUR ECOLE. Ayant pour profession celle de responsable de plateforme.*
- *M. Jean-François GUERBERT, né le 06 Septembre 1944 à Fourg (Loire-Atlantique), demeurant Champcourt, 52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES, ayant pour activité celle de retraité.*

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, à l'élection du bureau directeur par les membres du CA.

Sont élus :

En qualité de Président :

M. Benoît MARIUS, né le 29 décembre 1984, à MOULINS (Allier) demeurant, 29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS. Ayant pour profession celle d'analyste programmeur.

En qualité de Vice-Président :

- Vice-présidente commission Administration / finances / comptabilité / développement FFA :

Mlle. Anaïs TRINCHERO, née le 08 Octobre 1987, à Courcouronnes (Essonne) demeurant, 11 rue de la Motte Clos de la Motte, résidence « les Bruyères » 58000 NEVERS. Ayant pour activité celle d'étudiante.

- Vice-président commission Fédérations départementales - création - mise en place - assurances / relations avec la MAIF / adhésions :

M. Benoît MARIUS, né le 29 décembre 1984, à MOULINS (Allier), demeurant, 29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS. Ayant pour profession celle d'analyste programmeur.

- Vice-président commission jeux d'Airsoft / définitions – règlements / arbitrage / formation des observateurs :

M. Loïc VIENNE, né le 05 Novembre 1981, à LE QUESNOY (Nord), demeurant 26 route de Valenciennes 59530 LE QUESNOY. Ayant pour profession celle de vendeur en épicerie.

- Vice-président commission Airsoft sportif - création / challenge ASP – Airsoft Shooting Precision :

M. Alexandre RAMRAMI, né le 01 Décembre 1990, à RABAT (Maroc), demeurant 8 rond-point du Vermandois 77176 SAVIGNY LE TEMPLE. Ayant pour activité celle d'étudiant.

- Vice-président commission Communication / relation avec les pouvoirs publics :

M. Pierre CHEVALIER, né le 06 Mai 1978 à POISSY (Yvelines), demeurant 35 Grande rue 91840 SOISY SUR ECOLE. Ayant pour profession celle de responsable de plateforme.

En qualité de Trésorière et secrétaire :

Mlle. Anaïs TRINCHERO, née le 08 Octobre 1987, à Courcouronnes (Essonne) demeurant, 11 rue de la Motte Clos de la Motte, résidence « les Bruyères » 58000 NEVERS. Ayant pour activité celle d'étudiante.

Deuxième résolution / rapport financier du trésorier :

L'assurance est désormais mise à jour, nous sommes titulaire d'un contrat auprès du centre la MAIF, le paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, d'un montant forfaitaire de 150,56€ (cent cinquante euros et cinquante-six centimes) à rembourser à Jean-François GUERBERT. À cela s'ajoutera 2.252€ (arrondi) par adhérent RC + 13.15€ par adhérent IA Sport+.

La MAIF souhaite par ailleurs avoir une mise à jour trimestrielle de la liste des adhérents, ce qui peut supposer une modification du contrat selon le nombre d'adhérents.

En date du sept juin deux mille douze, la Fédération Française d'Airsoft compte cent vingt-quatre adhérents dont :

- Sept adhésions simples sans assurance (Adhésions simple 4 € - prévenir l'airsofteur sur la RC)
- Quatre-vingt-trois adhésions avec responsabilité civile (Assurance RC 10€ - 2.252€ à payer par adhérents)
- Trente-quatre adhésions IA Sport + (complémentaire 23.15€ - 2.252€ (RC) - 13.15€ (IA Sport+))

Troisième résolution / Rapport des commissions de travail :

Commission 1 Administration / finances / comptabilité / développement FFA :

Parole à Anaïs TRINCHERO :

Etant donné la mise en poste récente de Mlle TRINCHERO au sein de la FFA, cette dernière énumérera les faits de son expérience administrative précédente au sein de l'association RAS89 dont elle a été secrétaire pendant quatre ans.

Proposition de création du compte en banque de la FFA à Nevers (58), siège administratif.

Ouverture d'un livre de compte (À déclarer à la Mairie de Nevers).

Effectuer les mises à jour de gestion et de l'adresse du nouveau siège social auprès de la Préfecture (délai d'un mois après la réunion).

Nouvelle adresse du siège social située : 29 rue Antoine MEILLET – 03000 MOULINS

Nouvelle adresse de gestion située : 11 rue de la Motte, Clos de la Motte, Résidence les Bruyères – 58000 NEVERS

Commission 2 Fédérations départementales - création - mise en place - assurances / relations avec la MAIF / adhésions :

Parole à Benoît MARIUS :

Proposition de mise en place d'un formulaire d'adhésion électronique 2013, ainsi qu'un paiement électronique (Ex : Paypal, chèque).

Discussion sur les Fédérations départementales et leur modèle de gouvernance tel que celui de l'assemblée nationale française, idée de fédération locale pour une vraie légitimité.

Travail à effectuer : contacter les associations régionales et départementales afin de mettre en place petit à petit les FDA et FRA.

- Questions des représentants départementaux à la place des FDA : oui mais provisoirement, la finalité étant la création d'une FDA sous forme d'association démocratique.

Proposition de stratégie de création des FDA :

- Mise en place d'une première version d'un modèle de gouvernance par les FDA
- Appel national officiel de la FFA à la création de FDA
- Prise de contact avec les porteurs de projet de FDA
- Démarche du porteur de projet
 - Répertorier les équipes de son département
 - Les contacter pour leur proposer de prendre part à la création
 - Avancer avec les volontaires
- Intégration des porteurs de projet à la commission (section sur forum)
- Mutualisation des difficultés rencontrées à la création
 - Argumentation en faveur d'une FDA locale
 - Rédaction des statuts et du règlement intérieur

- Une fois la FDA déclarée, appel aux volontaires des départements voisins, afin de les accompagner à créer leur FDA (maillage local collaboratif)

Création des adresses électroniques ffairsoft.org (nom.prenom@ffairsoft.org ou encore service@ffairsoft.org) pour les membres des commissions de travail.

Commission 3 jeux d'airsoft / définitions – règlements / arbitrage / formation des observateurs :

Loïc VIENNE, excusé par pouvoir.

Cependant a proposé dans un mail l'idée d'un responsable nationale pour chaque variante.

Commission 4 Airsoft sportif - création / challenge ASP – Airsoft Shooting Precision :

Parole à Alexandre RAMRAMI :

Etant donné la mise en poste récente de M. RAMRAMI au sein de la FFA, ce dernier montrera sa motivation à intégrer la commission 4.

Commission Communication / relation avec les pouvoirs publics :

Parole à Pierre CHEVALIER :

M. CHEVALIER proposera en termes de communication la création de deux volets :

L'un sur les adhésions et l'autre exposition sur l'idée de l'Airsoft.

Démarchage et diffusion en magasins d'une plaquette pour présenter aux clients l'Airsoft et la FFA.

M. CHEVALIER proposera également de rédiger tous les mois des communiqués à envoyer à des supports tel que forums, billede6, Warsoft).

M. CHEVALIER précisera un sujet qui reste encore difficile à aborder, celui des mineurs dans l'Airsoft.

Quatrième résolution / prise de parole par le nouveau Président de la FFA, Benoît MARIUS :

Travaux en cours d'exécution : Le règlement intérieur est actuellement en train d'être revu par M. le président actuel, Benoît MARIUS (*CF: troisième (comm 2), cinquième, sixième résolutions*) qui le soumettra au Conseil d'Administration, conformément aux statuts. Les statuts sont également en cours de modification afin de correspondre aux besoins réels et à la situation actuelle de la FFA. Les modifications seront soumises, conformément aux statuts, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Cinquième résolution / Axes et propositions d'actions pour 2012

Mettre en place une meilleure organisation de commission.

Effectuer un appel à la création des Fédérations Départementales d'Airsoft (FDA).

Effectuer l'ouverture du compte en banque (*Cf: troisième résolution (comm 1)*).

Améliorer les adhésions des membres par rapport à leur club.

Améliorer la lecture et le respect des conditions d'adhésion FFA.

IMPORTANT : si tous les membres ne sont pas adhérents avec assurance, la couverture d'assurance est nulle (formule inadaptée).

Amélioration de l'embarras actuel de traitement des adhésions (saisie, contrôle, données manquantes, contact...).

Création du formulaire d'adhésion électronique (procédure automatisée, contrôle des données, paiement Paypal ou chèque).

Sixième résolution / Axes et propositions d'actions pour 2013

Faire évoluer le contrat d'assurance pour une couverture individuelle (joueurs rattachés directement à leur FDA par exemple).

Dans le contrat d'adhésion à la FFA, préciser que le responsable du club est responsable des adhésions des membres de son club.

Idee d'entrée en fonction du Conseil Fédéral.

Evolution du Challenge ASP.

Mise en place du formulaire d'adhésion électronique (procédure automatisé, contrôle des données, paiement Paypal ou chèque).

Effectuer une Assemblée Général Extraordinaire afin de réviser les statuts et une Assemblée Générale Ordinaire avec convocation le même jour.

Septième résolution / Questions diverses :

Discussion sur les représentants locaux dans les départements :

- Le porteur de projet FDA sera désigné par volontariat après recensement des équipes du département

- Effectuer un premier contact
- Parler du projet et proposer de s'investir dans celui-ci ou non
- Création de structure s'ils sont suffisamment nombreux

Idée site internet FFA :

- L'association du mois
- Changer les photos actuelles
- Effectuer un trombinoscope des membres du bureau

Adresses mails personnelles pour chaque vice-président de commission.

Rembourser Jean-François GUERBERT, ancien président, de la facture forfaitaire d'assurance (cent cinquante euros et cinquante-six centimes) de cette année ainsi que la facture du matériel publicitaire de l'année 2010, pour un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes.

Bilan de l'ensemble de la réunion

Le nouveau bureau se laisse un mois de travail, à la fin de cette échéance chaque membre du bureau devra envoyer son projet de commission.

Fin de l'Assemblée à seize heures en date du vingt-six mai deux mille douze.

Le Président

Benoît MARIUS

La secrétaire

Anaïs TRINCHERO

Benoît MARIUS


Assemblée générale de la FFA

**Moulins
le 26 mai 2012**

Rapport moral du président

sortant, Jean-François Guerbert

Avant d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire l'avenir, effectuons un rapide retour en arrière pour rappeler ce qui a amené la création de la FFA. Nous sommes en été 2009, quand le milieu airsoft est brutalement confronté à quatre problèmes, dont deux majeurs.

Parmi les deux les moins insidieux, citons en premier lieu l'interprétation du fameux décret 99/240 et ses dérapages, et en second lieu, la dynamique créée par la Fédération Française de Tir, présidée à l'époque par Jean-Richard Germont, qui cherchait à augmenter les effectifs de ses adhérents.

Pour ce faire, la FFTir avait deux possibilités : soit torpiller l'airsoft et faire entrer les répliques dans l'une des catégories d'armes, non pas au titre de leur puissance, mais à celui de leur ressemblance avec les véritables armes, soit adapter les répliques aux exigences du décret 99/240, c'est-à-dire les faire ressembler à tout, sauf à une d'arme. C'est à ce moment là que l'on a beaucoup parlé des extrémités de canons peintes en rouge, des crosses évidées et transparentes et autres modifications qui auraient eu pour but de bien démontrer que l'objet en question ne présentait aucun danger et ne pouvait, de visu, être assimilé à une arme. Mais là, c'était signer l'arrêt de mort de l'airsoft dont l'une de ses raisons principales d'exister et justement de calquer ces objets le plus près possible de leurs modèles.

Parmi les deux problèmes majeurs, l'un découlait d'un certain nombre de faits divers, dans lesquels les répliques avaient été utilisées à d'autres fins que celles du jeu. Vols sous menaces, extorsions de fonds et braquages ont également failli sonner le glas des petites billes de 6mm. Le second, tout aussi menaçant, venait de la mise en place par le Gouvernement, de deux groupes de travail. Le premier était mené, dans le cadre d'une mission parlementaire, par le député Bruno Le Roux, et le second, initié par le ministère de l'Intérieur, oeuvrait sous la direction du préfet Patrice Molle, à l'étude de la nouvelle loi sur les armes.

Nouvellement arrivé dans le milieu airsoft avec la création du trimestriel « Billede6 » par les Editions Crépin Leblond, nous constatons (l'équipe

rédactionnelle et moi-même) l'absence de structures pour apporter une opposition constructive à ce qui menaçait l'airsoft, et c'est ainsi que nous avons porté, à Chaumont, la FFA sur les fonds baptismaux. Les réactions ont été immédiates et diamétralement opposées. Certains, mais peu nombreux, applaudirent des deux mains, alors que la grande majorité ne voyait dans notre démarche qu'une action commerciale lancée par Crépin Leblond.

Afin d'élargir le plus possible la Fédération aux différentes formes de jeux airsoft, nous avons souhaité ouvrir les portes à tous ceux qui voulaient œuvrer dans le même sens, et c'est ainsi que des patronymes connus dans le milieu sont venus nous rejoindre. Malheureusement, et je le reconnais bien volontiers, nous avons été victimes d'un manque de préparation et d'une absence de rigueur dans l'organisation qui a vite montré ses limites, beaucoup empiétant sur les prérogatives des autres. Parallèlement à cela, d'autres entités voulaient également se mettre en place et c'est ainsi que les projets se sont multipliés (UFAA, FAA, UAA, ANA, etc), chacun contestant à l'autre le droit d'exister.

Quatre mois après la naissance, le mal commençait déjà à nous ronger de l'intérieur. Je passerai rapidement sur les conflits d'intérêts internes et autres vilenies qui nous ont amené à prendre la décision de rembourser les adhérents qui nous avaient fait confiance, et sur les deux changements de président. Malgré cela, nous avons quand même pu dialoguer avec la FFTir, et nous intégrer à la mission parlementaire du député Le Roux et de la commission de travail du Préfet Patrice Molle. Avec la FFTir, nous avons avancé solidement nos arguments, ce qui nous promettait d'obtenir une délégation de service public pour l'organisation de certaines manifestations et principalement l'initiation au tir avec des « moins de 2 joules » pour les jeunes. A eux ensuite de rester dans l'airsoft pour le jeu, ou de continuer le tir avec des armes plus puissantes en rejoignant la FFTir, voir faire les deux à la fois.

A la mission Bruno Le Roux, nous avons démontré que les extrémités de canons peintes en couleurs vives ne résoudre pas les problèmes, puisque rien n'empêcherait un mal intentionné de repasser une teinte de neutralisation de ces couleurs. Et bien plus grave encore, rien n'empêcherait des truands de peindre de véritables armes pour faire croire qu'il s'agit de répliques. Cet argument a fait mouche et le projet des bouts rouges est resté dans les tiroirs.

A la commission de travail du ministère de l'Intérieur, la FFA a défendu la raison d'être des répliques, c'est-à-dire leur ressemblance avec leurs modèles, base de ce loisir et des scénari qui en découlent. La barre des

deux joules qui sépare les « objets ressemblant à des armes à feu » des véritables armes a donc été maintenue, et c'est ce qui régit l'airsoft aujourd'hui.

La situation semble donc être stable pour le moment, à la condition toutefois que rien ne vienne enrayer ce fragile équilibre. L'airsoft a toute sa place sur les terrains de jeux, mais pas en dehors, où la présence des répliques peut créer un trouble à l'ordre public. Je crois que là est notre principal danger. Cela nous amène à réfléchir sur la façon de multiplier les zones de jeux, afin de permettre à tous de pratiquer d'une manière reconnue et acceptée, et surtout de codifier ce loisir qui à ce jour ne peut montrer qu'il s'appuie sur des règles précises.

Après le passé, envisageons l'avenir...

Malgré toutes ces turpitudes, et comme dans le village gaulois d'Astérix, un petit noyau a résisté, non pas à l'envahisseur, mais à tous les détracteurs qui ne donnaient pas cher de notre survie. A eux, je répondrai que peu importe le nombre d'adhérents car il n'est pas nécessaire d'être des milliers pour se faire entendre et surtout ouvrir la porte de quelques bureaux des ministères.

Comme je vous le disais, pour l'instant nous ne sommes dans le collimateur de personne, mais ne nous faisons pas d'illusion, cette situation ne durera pas. Alors, plutôt que de la subir, il nous faut prendre les devants et l'organiser. Je reste farouchement convaincu que deux éléments majeurs jalonnent notre survie.

Le premier tient dans l'accueil des jeunes. Le milieu airsoft se renouvelle rapidement et le pic de fréquentation se résume à une petite dizaine d'années. Vers trente ans, la majorité des airsofteurs a d'autres préoccupations et passe à autre chose. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est indispensable que l'on accueille les mineurs. Leur encadrement et formation en feront des joueurs sérieux qui seront gage de pérennisation.

Le second élément se construira dans un chapitre reconnu par le grand public. A l'heure où les médias diffusent l'information aussi vite qu'elle ne se crée, le sport reste une valeur sûre. Les compétitions drainent des passionnés, leur famille et un public. Ces vecteurs de reconnaissance sont capables du pire, mais aussi du meilleur. Ce sera donc à nous de créer, d'organiser, d'arbitrer des compétitions dont un des buts sera de promouvoir l'airsoft et de le montrer sous un autre jour que celui d'un jeu pour adultes en mal d'émotions plus ou moins fortes. Imaginez un gamin

aller faire du tir de compétition avec une réplique, rencontrant d'autres gamins, sous le regard des adultes. Imaginez la montée en puissance au fur et à mesure des rencontres, des sélections et de l'aboutissement. La presse, qui ne pourra ignorer ces rencontres en parlera et c'est de cette façon que nous démontrerons que nos répliques peuvent servir à autre chose. Rien n'empêchera ensuite ces jeunes de venir participer aux différents jeux d'airsoft puisqu'ils auront l'équipement pour le faire.

Sans cela, j'en suis persuadé, l'airsoft ne percera pas ou peu, restant une activité marginale dans l'esprit du grand public qui fait et défait l'opinion, celle dont le législateur tient compte quand il s'agit de faire les lois.

Je laisse tout ceci à votre méditation et je souhaite que l'on en reparle très vite dans le cadre des commissions de travail.

J'en ai terminé et avant de faire un point avec les présidents de ces commissions, je vous remercie de votre attention.

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2012

CHARGES		PRODUITS	
1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 - RESSOURCES PROPRES	
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	2012	A - RESSOURCES FEDERALES	2012
Charges diverses de gestion courante	0,00 €	Cotisations	3 397,60 €
Fournitures	139,81 €	SOLDE	3 397,60 €
Frais téléphoniques	0,00 €		
Eau, Gaz, électricité	0,00 €	B - VENTES	
Frais postaux	0,00 €	Ventes de produits	0,00 €
Déplacements, missions, réceptions	71,76 €	SOLDE	0,00 €
Entretiens et réparations	0,00 €		
Assurances	1 879,55 €	C - REVENUES FINANCIERS	
Locations	349,65 €	Intérêts du compte-livret	0,00 €
Charges locatives et de copropriété	0,00 €	SOLDE	0,00 €
SOLDE	2 440,77 €		
		D - REVENUES DIVERS	
B - CHARGES FINANCIERES		Dons manuels	0,00 €
Service bancaire LCL	16,50 €	Produits divers de gestion courante	0,00 €
Service bancaire Paypal	0,00 €	SOLDE	0,00 €
SOLDE	16,50 €		
		5 - AIDES ET SUBVENTIONS	
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION		A - LOCAL	
Publicités, publications, relations publiques	31,00 €	Subventions Municipales	0,00 €
SOLDE	31,00 €	B - TERRITORIALES	
		Subvention District	0,00 €
2 - DEPENSES ET INVESTISSEMENT		C - DEPARTEMENTALES	
Petits Logiciels	0,00 €	Subventions Départementales	0,00 €
Mobilier	0,00 €	D - REGION	
Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	Subvention Region	0,00 €
Achats de marchandises	0,00 €	E - ETAT	
SOLDE	0,00 €	Subvention Etat	0,00 €
		F - EUROPE	
3 - DEPENSES DIVERSES		Subvention Europe	0,00 €
Amendes, pénalités...	0,00 €	SOLDE	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €		
SOLDE	0,00 €		
TOTAL	2 488,27 €	TOTAL	3 397,60 €
		RESULTAT DE L'EXERCICE :	909,33 €
		REPORT N-1 (2011)	0,00 €
		SOLDE 2012	909,33 €